

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe l'accord-cadre

TERRITOIRES & DEVELOPPEMENT – 1 rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50 726 - 35207 RENNES Cedex 2 - Tel : 02.99.35.15.15

2. Procédure de passation

Procédure adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015.

3. Objet de l'accord-cadre

Accord-cadre à bons de commande, mono-attributaire relatif au nettoyage et à l'entretien des espaces publics sur la ZAC La Courrouze

4. Lieu d'exécution

ZAC La Courrouze – Villes de RENNES et SAINT JACQUES DE LA LANDE

5. Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre est de 4 ans à compter de sa notification.

Date prévisionnelle de démarrage: Mars 2018

6. Modalités de retrait du dossier de consultation

Retrait dématérialisé : le dossier de consultation est disponible gratuitement sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante : <https://territoires.achatpublic.com>

7. Lieu et conditions de remise des plis

Les plis contenant les candidatures et les offres seront soit remis par voie électronique sur la plateforme <https://territoires.achatpublic.com>, soit envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : TERRITOIRES & DEVELOPPEMENT, Mme la Directrice Administrative et Financière, 1, rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz – CS 50726 - 35207 RENNES Cedex 2 ou remis contre récépissé directement au siège de TERRITOIRES & DEVELOPPEMENT, en précisant l'objet de la consultation.

8. Justificatifs à produire

Concernant les justificatifs à produire, les candidats doivent se référer au règlement de la consultation.

9. Critères pondérés de jugement des offres

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique de l'offre : 40 %

10. Renseignements administratifs et techniques

Ils sont à demander vis la plateforme Achat Public. Les réponses seront transmises sur la plateforme de dématérialisation à l'ensemble des entreprises inscrites.

11. Procédure de recours

Instance chargée des recours : TGI de Rennes – Cité judiciaire – 7 rue Pierre Abelard – 35000 RENNES.

12. Date limite de remise des plis

Le 12 mars 2018 à 12 h 00

13. Date d'envoi à la publication

Le 16 février 2018